



SNUipp-FSU12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le lundi 6 juin 2022

à Madame la Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Bonifications mouvement intra-départemental**

Madame la Directrice Académique,

Alors que la période de vérification des barèmes arrive à son terme, plusieurs collègues nous ont alertés au sujet de refus d'attributions de certaines bonifications

En premier lieu, suivant l'information transmise par vos services, il serait impossible de cumuler la bonification pour rapprochement de conjoint avec la bonification pour caractère répété de la demande, ces deux bonifications portant uniquement sur le premier vœu. Dès lors qu'un changement de situation pouvant entraîner la bonification pour séparation survient, il est impossible d'en bénéficier tout en répétant le premier vœu du mouvement de l'année précédente.

Outre le fait que cette configuration n'ait pas été anticipée dans la circulaire mouvement et les fiches qui l'accompagnent, il nous paraît inéquitable que certains participants ne puissent bénéficier de l'une de ces deux bonifications sans rapport l'une avec l'autre.

C'est pourquoi nous vous proposons qu'en cas de répétition du premier vœu, la bonification pour rapprochement de conjoint puisse porter sur le deuxième vœu.

Par ailleurs, au motif qu'ils sont TRS, des collègues affectés depuis 3 ans sur « postes difficiles » au sens de la fiche 3 « barème » annexée à la circulaire mouvement (ITEP de Grèze, ULIS Réquista) se voient refuser la bonification correspondante. Alors même que depuis cette année cette bonification est ouverte à celles et ceux affectés à titre provisoire, ces postes seraient-ils moins « difficiles » pour les titulaires de secteur ?

Nous vous demandons donc, dans un souci de justice et d'équité, de permettre aux TRS de bénéficier de cette bonification.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,  
Les Co-secrétaires départementaux,

Stéphanie Massol

Antoine Cantais